

POUR ALLER PLUS LOIN:

Le droit au logement :

Le droit au logement est un droit fondamental. Le droit au logement comprend le droit à un lieu où l'on puisse vivre en sécurité, dans la paix et la dignité. Nous avons aussi le droit à un logement suffisant. C'est-à-dire, un logement où il y a suffisamment d'espace, une bonne sécurité, la protection contre les éléments naturels et les risques sanitaires, une aération convenable et tout cela pour un coût raisonnable. Mais aussi, la sécurité légale de l'occupation – notamment la protection contre l'expulsion, le harcèlement et les menaces. Or, de plus en plus et partout dans le monde (pas seulement au Mexique) les peuples indigènes se voient privés de leurs terres, de leurs maisons, de leurs racines.

- * Comment te sentirais-tu si toi et ta famille étaiez forcés de quitter votre maison ?
- * Qu'est ce que ta maison signifie pour toi ?
- * Comment réagirais-tu si tu n'avais plus de maison ?
- * Fais un dessin de ta maison pour montrer où tu habites.

La pièce de théâtre "Le songe de Taniperla" de et avec Ivan Fox parle de ces communautés indiennes du Chiapas qui tentent de survivre malgré un système injuste. Pour plus d'informations sur la pièce et le programme des représentations:

La Charge du Rhinocéros

T : +32 (0) 2 537 01 20

"Les Amérindiens", livre écrit par Mirza Sandrine aux Editions Milan retrace l'histoire des civilisations qui peuplaient l'Amérique avant l'arrivée des conquistadores espagnols.

Quelques nouvelles

Amnesty a la grande joie de vous annoncer la libération, le 31 janvier 2007 de Nazanin Fatehi. Cette jeune iranienne avait été condamnée à mort pour un meurtre qu'elle avait commis à l'âge de 17 ans.

Malheureusement, Amnesty a le regret de vous annoncer la décapitation de Dhahian Rakan al Sibaii, dans la ville de Taïf en Arabie Saoudite, le 21 juillet 2007.

Les deux frères Kohail, Sultan et Mohamed, se trouvent quant à eux toujours en danger puisqu'ils sembleraient qu'ils séjournent dans l'antichambre de la mort.

Pour tenter de sauver ces mineurs condamnés à mort, Amnesty propose des pétitions, accessibles en ligne au lien suivant:

<http://www.amnestyinternational.be/spip.php?article1639>

Pour connaître les autres bonnes nouvelles, rendez-vous sur le site www.amnesty.be

ACTION URGENTE PRIMAIRE

SEPTEMBRE 2007

MEXIQUE:

Expulsions forcées de six familles indigènes dans l'Etat du Chiapas

Aux premières heures du 18 août, 39 personnes qui vivaient dans la réserve naturelle de Montes Azules (Etat du Chiapas) ont été expulsées. Il y avait parmi ces personnes 6 hommes, 7 femmes (dont 2 sont enceintes) et 26 enfants. Actuellement, les hommes sont détenus dans une prison, les femmes et les enfants dans une ancienne maison close appartenant à l'Etat, qui n'offrirait pas des conditions de salubrité satisfaisantes.

Les implantations de Nuevon San Manuel et Buen Samaritano sur lesquelles vivaient les indigènes expulsés appartiennent en fait à une autre communauté indigène, les Lacandons. Ces derniers ont émis une plainte dénonçant l'occupation illégale de la zone. Les 39 personnes expulsées déclarent avoir pris connaissance de la plainte, mais n'avoir reçu aucun avis d'expulsion. Selon le groupe, des policiers fédéraux et de l'Etat sont arrivés simultanément aux deux implantations. Ils auraient forcé les expulsés à embarquer dans des hélicoptères, ne leur laissant pas le temps d'emporter leurs affaires. Leurs logements, plantations et biens ont tous été détruits.

Amnesty est préoccupé quant à la santé de ce groupe, qui semble subir une détention arbitraire. En effet, la nourriture donnée aux expulsés est inacceptable selon leurs critères culturels. De plus, ils n'ont pas accès aux soins médicaux (bien que 2 des femmes soient enceintes). Et l'on pense également qu'un des membres du groupe aurait soit la varicelle soit les oreillons, ce qui s'avérerait gravement dangereux pour les femmes enceintes et leur bébé. Enfin, d'autres communautés installées dans la réserve naturelle risquent aussi d'être expulsées dans les jours à venir.

Amnesty International Secteur Jeunesse 9 Rue Berckmans 1060 Bruxelles

Tel. 02/543 79 08

jeunes@aibf.be

MODELE DE LETTRE:

Monsieur le Procureur général / Gouverneur ,

Nous sommes des enfants de ... (âge) de l'école ... en Belgique.

Nous sommes très inquiets à l'idée que des hommes, femmes et enfants puissent être expulsés de chez eux, et détenus arbitrairement. En tant qu'enfants nous savons à quel point il est important d'avoir un abri où l'on peut se sentir en sécurité. S'il vous plaît, arrêtez toute de suite ces expulsions forcées et laissez les gens habiter dans les terres où ils ont vécu pendant des décennies.

Nous vous prions également d'accorder à tous les détenus les soins médicaux nécessaires et suffisamment de nourriture et d'eau ainsi que des installations sanitaires convenables. Nous vous demandons surtout de ne pas détruire les habitations des indigènes. Enfin, s'ils devaient être jugés, il faut que leur procès soit équitable.

En espérant que vous tiendrez compte de notre lettre, veuillez accepter, Monsieur le ..., l'expression de nos meilleures sentiments

Classe de :

Adresse :

Signatures :

APPELS À (Attention ! N'intervenez plus après le 11/10/07)

Mariano Herrán Salvatti, Fiscal General de Justicia del Estado de Chiapas
Libramiento Norte s/n, tercer nivel, Col. Infonavit "El Rosario", CP 30064, Tuxtla Gutiérrez, Chiapas, Mexique
Fax : + 52 961 61 657 24
Courriel : mherran@fge.chiapas.gob.mx

Juan José Sabines Guerrero, Gobernador del Estado de Chiapas
Palacio de Gobierno, 1o piso, Col. Centro, 29000, Tuxtla Gutiérrez, Chiapas, Mexique
Fax : +52 961 618 8050 ext. 21122

Eduardo Medina-Mora Icaza, Procurador General de la Republica,
Paseo de la Reforma no 211-213, Piso 16, Del. Cuauhtémoc, México D.F., C.P. 06500, Mexique
Fax : +52 55 53 46 09 08 OU +52 55 56 26 44 47/96 00
Courriel : ofproc@pgr.gob.mx

LE SAVAIS-TU : Le Mexique

Le Mexique, situé en Amérique du Nord, comprend plus de 100 millions d'habitants dont de nombreux Indiens. Ancienne colonie espagnole, le pays en a gardé la langue. Depuis son indépendance, obtenue en 1821, le Mexique vit une situation politique et économique très difficile.

De fait, pendant des décennies le pays a vécu sous la domination du PRI (le Parti Révolutionnaire Institutionnel) qui a mis en place un système peu démocratique et corrompu: il contrôle les syndicats, truque les élections et commet de graves violations des droits humains.

Citons par exemple les arrestations arbitraires, les "disparitions", les cas de torture et de mauvais traitements.

Quant à la situation économique, elle est assez préoccupante: présence de chômage, grande pauvreté (la moitié de la population souffre de malnutrition) et faiblesse du système de santé publique.

Dans l'Etat du Chiapas (dont il est question en première page), existent de



nombreux conflits au sein des communautés indigènes concernant la possession et l'occupation des terres. C'est pourquoi, l'Etat tente de régulariser la situation des différentes communautés. Malheureusement, cette tentative de régularisation mène, parfois, à des expulsions forcées qui constituent une grave violation des droits humains.